



Parc national  
de **Port-Cros**

## **Marché public de travaux n° 19 019 83400 PC**

**TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET PETITS TRAVAUX LIES,  
SUR LE PATRIMOINE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS  
2019 à 2022**

Accord-cadre passé selon la Procédure adaptée – MAPA - article R2123-1  
du Code de la Commande Publique

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

---

PARC NATIONAL DE PORT-CROS  
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex  
Tél. 04 94 12 82 30 - fax 04 94 12 82 31

---

Hyères Juillet 2019  
Le présent document contient 11 pages

# Sommaire

<b>OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>3</b>
Parties contractantes au sens du présent document.....	3
Documents de référence et abréviations utilisées.....	3
Objet du marché.....	3
Type de marché et procédure.....	4
Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum.....	4
Démarrage du marché.....	4
Durée du marché.....	4
Maîtrise d'œuvre.....	4
Délai d'exécution des bons de commande / métrés / durée d'exécution des travaux / études d'exécution et de prix.....	4
Émission des bons de commande.....	5
Désignation du comptable assignataire.....	6
Modalité de paiement.....	6
<b>CONDITIONS DE CONSULTATION.....</b>	<b>6</b>
Condition de participation.....	6
Groupement.....	6
Visite des lieux.....	6
Validité de l'offre.....	7
Conditions de publicité/retrait du dossier de consultation.....	7
Présentation des offres.....	7
Jugement des offres.....	8
Conditions de dépôt des offres.....	10
Dispositions diverses.....	10
Variantes & options.....	10
Renseignements complémentaires.....	10

## OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est l'établissement public du PARC NATIONAL DE PORT-CROS, représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE, nommé par arrêté du 27 mars 2017, à compter du 1er mai 2017, par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargé de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

### Documents de référence et abréviations utilisées

Le document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivants :

- **C.C.A.G. travaux** : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux
- **C.C.T.G. travaux** : Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux
- **Réglementations amiante**
- **C.C.P. Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019**
- **D.T.U.** : Documents Techniques Unifiés

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

- **B.P.U.** : Bordereau des Prix Unitaires
- **D.Q.E.** : Détail Quantitatif Estimatif

### Dossiers en annexes :

- N°1 : Liste du patrimoine avec repérage des locaux ;
- N°2 : Deux exemples de chantier type sous forme de bon de commande de travaux et plans correspondants, à renseigner et signer ;
- N°3 : Rapports amiante années 2007, 2017 – DTA & avant travaux.
- BPU et DQE

### Objet du marché

Le présent marché concerne l'exécution, pour la période de 2019 à 2022, de travaux de désamiantage/suppression des couches revêtues de plomb et petits travaux liés pour ces déposes (petits travaux de maçonnerie / couverture / charpente / VRD, afin de mettre en sécurité les bâtiments gérés par le Parc national de Port-Cros.

A noter que les gros travaux ultérieurs (repose de toiture, réaménagement des logements,...) seront confiés soit à des entreprises spécialisées soit aux prestataires ayant un marché actif avec le Parc. Dans la plupart des cas, les travaux ne se dérouleront pas en site occupé.

Nomenclature Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

Désamiantage	45262660
Maçonnerie	45262522
Couverture / charpente	45261000
Couverture	45261210
VRD	45112300

### Lieu d'exécution des différents travaux

- sur les îles de Porquerolles et de Port-Cros
- au Cap Lardier, Maison du Gardien, Gigaro, La Croix-Valmer, Var
- au Castel Sainte Claire, 181 Allée du Castel Ste Claire
- aux bureaux annexes au 685 Vieux Chemin de Toulon à Hyères 83400 (*Pour cette adresse, il s'agit d'une occupation temporaire en location, qui prendra fin en octobre 2019.*)
- au CBNM (Conservatoire Botanique National Méditerranéen), avenue Gambetta et sur l'île de Porquerolles,

Hyères, Var.

### **Type de marché et procédure**

Accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, non alloti, de travaux, passé selon la procédure dite adaptée (MAPA), conformément à l'article R2123-1 du C.C.P du 1er avril 2019, (supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur au seuil de l'appel d'offre).

### **Motif du non allotissement**

Concernant les zones géographiques distinctes : la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence et risquerait de rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'ensemble des travaux.

### **Quantité ou étendue globale : montants minimum et maximum**

**Montant minimum annuel HT : sans montant minimum**

**Montant maximum annuel HT : 90 000 €**

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

**A titre indicatif et non contractuel, il est estimé un volume de travail d'environ 20 000 à 60 000 € HT annuel.**

### **Démarrage du marché**

Le démarrage du marché est prévu courant novembre 2019. Il prendra effet à la date de notification.

### **Durée du marché**

Le présent marché est annuel, il prendra effet à compter de la date de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre de l'année considérée. Il est reconductible tacitement 3 fois, à compter du 01 janvier de l'année n+1, la limite étant fixée à 4 années au total. Dans le cas d'une non reconduction le titulaire sera prévenu deux mois avant l'échéance de la reconduction.

### **Maîtrise d'œuvre**

Le maître d'ouvrage pourrait faire appel à un maître d'œuvre (Moe) extérieur.

### **Délai d'exécution des bons de commande / métrés / durée d'exécution des travaux / études d'exécution et de prix**

Le démarrage des travaux et des délais qui leur sont rattachés prendra effet à compter de la date de réception du bon de commande selon les modalités ci-dessous. Est considéré délai d'intervention celui relatif à l'exécution du bon de commande (étude, préparations dont plan de retrait, de gestion des déchets & procédures administratives liées à la problématique amiante notamment, commande des fournitures, travaux). La durée d'exécution sera exprimée sur chaque bon de commande et sera éventuellement revue contradictoirement.

**Le délai d'intervention** souhaité pour une **intervention programmée** sur le continent est de **7 semaines et 8 semaines sur les secteurs de Port-Cros et Porquerolles**, à compter de la date de réception du bon de commande ou de l'ordre de service.

Dès réception de la demande, l'entrepreneur prend en charge les études d'exécution et de prix sur la base des éléments fournis dans la demande d'intervention du bon de commande. Avant la remise de ses études, il est tenu de signaler par écrit au chargé de projet du Parc toute erreur ou omission qu'il pourrait relever, ainsi que toute anomalie qu'il estimerait préjudiciable à la bonne réalisation des travaux (par exemple, souhait d'analyses complémentaires amiante, plomb). Si besoin, il visite le chantier avec ou sans le chargé de projet mais en présence d'un représentant désigné du Parc. Si des études ou diagnostiques complémentaires s'avèrent justifiées et nécessaires, le chargé de projet ou Moe utilisera la procédure des Ordres de Service (OS d'arrêt ; OS de reprise).

En l'absence de demande de modification de la demande d'intervention, l'entrepreneur ne peut :

- ni prétendre, en cas d'omission, à aucune majoration du prix fixé dans le bon de commande,
- ni s'exonérer d'exécuter tous les ouvrages de sa profession,
- ni demander de supplément sur les prix du bon de commande.

**Le délai d'intervention** souhaité pour une **intervention urgente** et afin de mise en sécurité dans l'attente des études complémentaires est de **48 heures** à compter de l'heure d'appel du chargé de projet ou d'un autre référent identifié complété par mail ou de la date de réception du bon de commande ou de l'ordre de service.  
Pour répondre aux demandes urgentes, l'entrepreneur doit disposer :

- des capacités techniques et professionnelles liées aux prestations souhaitées, mentionnées à l'appui de sa candidature et de son offre acceptée au titre de l'accord-cadre ;
- d'un process clair lui permettant l'accès aux transports maritimes sur les îles,
- d'un minimum de stock, et/ou d'un circuit d'approvisionnement efficace pour les matériaux courants.

Les quantités portées au quantitatif estimatif du bon de commande remis à l'entrepreneur sont données à titre indicatif et doivent être vérifiées avant la remise des études d'exécution et de prix.

L'entrepreneur est tenu de prendre connaissance du projet dans sa globalité, de manière à éviter toute omission dans la prévision de ses ouvrages nécessaires au complet achèvement de l'œuvre et à toute réalisation d'interface.

L'entrepreneur doit en outre suppléer, par ses connaissances professionnelles et son expérience, aux compléments de détails manquant aux pièces du dossier technique en cas d'omission dans la description écrite ou graphique des ouvrages.

L'étude remise est réputée inclure toutes les démarches administratives réglementaires de l'ensemble des prestations (plan de retrait amiante, DICT, ..), plan de gestion des déchets, déplacements voir l'hébergement nécessaires à l'exécution du bon de commande.

L'entrepreneur doit prendre connaissance des éléments du dossier technique, mais aussi de toutes les contraintes et particularités de l'opération avant la remise de ses études, le cas échéant après une visite sur site.

Les études d'exécution et de prix remises sont réputées comprendre toutes les sujétions d'exécution, compte tenu des conditions particulières du site et du projet.

Toutefois, le candidat précisera ses délais d'exécution dans l'acte d'engagement, (cf : tableau des délais : intervention programmée, intervention urgente, étude, devis, envoi de documents), qui représentera le délai contractuel.  
Toute intervention commencée devra être achevée le jour même ou dans les jours qui suivront ; durant ce temps, l'entreprise assurera le fonctionnement minimal des équipements au moyen d'installations provisoires.

Le Maître d'œuvre ou chargé de projet du Parc sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des travaux dans ce cas la procédure de l'Ordre de Service (OS) sera à chaque fois utilisée.

Dans le délai spécifié de la demande d'intervention, l'entrepreneur remet au chargé de projet :

- l'étude de prix établie avec les prix du bordereau des prix unitaires ;
- le plan de gestion des déchets (plan des ouvrages démolis, définitions des zones d'implantation des bennes, classification des déchets, recensement des filières d'élimination avec priorisation pour celles les valorisant le plus localement possible, les exemplaires de bordereaux de mise en décharge appropriés).
- le dossier d'exécution des ouvrages avec les fiches techniques des matériaux et matériels à mettre en œuvre ;
- le calendrier prévisionnel par phase de l'opération (phases administrative, d'étude, préparatoire, de travaux, de libération et réception)
- le mémoire technique organisationnel (plan ou schéma d'implantation de la zone chantier, base vie, stock, containers d'échets,...).

### **Émission des bons de commande**

Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins. Ces bons seront transmis par courriel à l'entreprise titulaire qui devra exécuter les travaux conformément aux prescriptions du présent marché. Ils déclenchent l'ordre de service de démarrage des travaux et les délais qui leur sont rattachés.

Chaque bon de commande précisera :

le nom ou la raison sociale du titulaire ;  
le service à l'origine de l'émission du bon de commande ;  
le numéro du marché ;  
la date et le numéro du bon de commande ;  
la nature, la quantité et la description des travaux à réaliser ;  
les délais d'exécution (date de début et de fin) ;  
le lieu d'exécution des travaux ;  
le montant du bon de commande ;  
les délais laissés le cas échéant au titulaire pour formuler ses observations.

**Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.**

Nota : **L'opérateur ne peut exécuter des travaux sans qu'il lui soit transmis un bon de commande ormis lors de demande urgente touchant à la sécurité.** Dans ce cas, un appel puis mail de confirmation avertira le prestataire de l'ordre d'intervention. Dans le cas contraire, il ne pourra prétendre au règlement des prestations.

#### **Désignation du comptable assignataire**

Madame Chantal BOUTEILLE  
AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de Montpellier  
Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith  
34470 PEROLS

#### **Modalité de paiement**

Le paiement de chaque bon de commande sera effectué après l'exécution des travaux et au vu du ou des certificats de réception établi(s) par le représentant du Pouvoir adjudicateur. Seront joints à chaque facture un tableau récapitulatif et bordereaux correspondant concernant le suivi de déchets et toutes pièces minimales réglementaires. Le paiement se fera par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

#### **CONDITIONS DE CONSULTATION**

##### **Condition de participation**

Exclusion : Les entreprises ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions du C.C.P, articles L2141-1 à 6.

Elles doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article R2142-1. Elles doivent justifier de leur capacité à mener à bien les travaux définis dans le C.C.T.P et le B.P.U. ci-joints.

##### **Groupement**

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les travaux des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

**Composition du groupement** : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

##### **Visite des lieux**

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au candidat de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause.

Pour répondre à ce marché, la visite des différents sites, notamment sur les îles de Port-Cros et Porquerolles est fortement recommandée. **Les demandes devront parvenir au chargé de projet au moins 6 (six) jours avant la date limite de remise des offres.**

Lors de l'émission des demandes de travaux, le titulaire prendra rendez-vous avec le chargé technique du marché afin qu'il procède aux vérifications complémentaires sur place et en vue d'apporter les éventuels travaux jugés nécessaires. Le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des travaux à réaliser dans le cadre de ce marché ou par l'absence de vérifications préalables.

Dans le cas où le chargé technique du marché, ne serait pas disponible, le titulaire prendra contact :

- avec le secteur de Port-Cros du Parc national de Port-Cros (tél. : 04 94 01 40 70).
- avec le secteur de Porquerolles du Parc national de Port-Cros (tél. : 04 94 12 30 40).
- avec le secteur du Cap Lardier (tél. : 04 94 55 14 26).
- au siège du Parc national à Hyères, pour le siège, les bureaux annexes et le CBNM

### **Validité de l'offre**

Le délai de validité de l'offre est de cinq mois.

### **Conditions de publicité/retrait du dossier de consultation**

#### 2.5.1 Publicité

La présente consultation est publiée dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), sur le profil d'acheteur du Parc national de Port-Cros, son site Internet, <http://www.portcrosparcnational.fr>, « marchés publics » ainsi que sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE).

#### 2.5.2 Conditions de retrait du DCOE

Le DCOE et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Tout candidat qui le souhaite peut les télécharger librement, les imprimer et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires durant la consultation seront mis en ligne sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État (PLACE). Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.

### **Présentation des offres**

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

#### **1/ Pièces de la candidature :**

##### Attestations

- Assurance professionnelle :
  - Assurance responsabilité civile
  - Responsabilité décennale
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate

##### Capacité économique, technique et financière

- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants) (1 pour l'ensemble des lots)
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)(à fournir pour chacun des lots)  
(ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)
- Kbis

Le candidat doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités professionnelles, financières et techniques permettant la réalisation des travaux : qualification des organismes professionnels du bâtiment (amiante, plomb,...), ...

Il sera fourni la liste des chantiers de moins de trois ans pour des travaux similaires avec le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, certificat d'identité professionnelle ou

références travaux en lien avec le présent marché.

**2 / Projet de marché comprenant :**

- Le DCOE qui inclut le RC, le CCAP, le CCTP, l'AE, un tableau des délais d'intervention à renseigner et ses annexes dûment remplis, datés et signés
- Les *curriculum vitae* et les qualifications, notamment amiante (qualification QUALIBAT 1512, 1513 ou AFNOR Certification), des personnes qui participeront aux travaux,
- Les moyens matériels affectés à ce marché,
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) complété et signé,
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) complétée et signée,
- Deux exemples type de travaux sous forme de bons de commande à renseigner et à signer,
  
- Un mémoire technique spécifique à ce marché dans lequel apparaîtront très clairement : l'organisation, le pilotage, l'analyse des risques et la méthodologie retenue lors des demandes d'interventions de désamiantage ; les expériences et savoirs faire associés aux thématiques de traitements de matériaux dangereux dans le cadre de patrimoines en milieux sauvegardés ; la présentation de l'équipe, ses qualifications, les attestations des formations et les habilitations des personnes qui participeront aux travaux ; l'organisation matérielle et humaine que l'entreprise se propose de mettre en œuvre, les solutions techniques et les moyens mis en œuvre pour respecter les délais d'intervention ; le(s) process proposé de « chantier exemplaire » dans le trie, la valorisation et le traitement des déchets dangereux.
  
- Des annexes ;
  - N° 1 : listing des bâtiments et équipements ;
  - N° 2 : deux exemples de chantier type sous forme de bons de commande et plans correspondants, à renseigner et signer ;
  - N° 3 : rapports amiante 2007 – 2017 - DTA & avant travaux
  
- R.I.B.
- **En cas de sous-traitance**
- DC4 pour acceptation de chaque sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant.
- **En cas de cotraitance**
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

*Art. R2143-13 du CCP : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.*

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française ou une traduction en français sera fournie selon l'art. R2143-16.

Le candidat dont l'offre est classée en première position produira les attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois.

**EXAMEN DES CANDIDATURES : dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.**

**Jugement des offres**

Le jugement des offres sera basé selon les critères et leur pondération respective suivants :

- **50 % pour le mémoire technique**, soit :



- -20 points : Organisation, pilotage, analyse des risques et méthodologie d'intervention spécifique aux contraintes du présent marché, expériences et savoir faire en désamiantage et autres travaux de dépose de matériaux dangereux dans le cadre de patrimoines en milieu sauvegardé ;
- -10 points : Chantiers type (descriptif et gestion générale) ;
- -10 points : Moyens humains et matériels dédiés aux travaux ;
- -10 points : Développement durable (« chantier exemplaire », tri, valorisation et traitement des déchets, ...).
  
- **40 % pour le prix**, l'étude de prix tiendra compte :
  - 10 points : sur prix proposés sur la base du bordereau du DQE,
  - 10 points : sur prix proposés sur la base du BPU,
  - 10 points : sur prix proposés sur la base du chantier type bon N°1 (voir en annexe) ;
  - 10 points : sur prix proposés sur la base du chantier type bon N°2 (voir en annexe) ;
  
- **10% pour les délais**, l'étude des délais tiendra compte :
  - 2 points : sur délai proposé d'intervention urgente ;
  - 2 points : sur délai proposé de remise d'étude ;
  - 2 points : sur délai proposé d'intervention programmée ;
  - 2 points : sur délai d'envoi de devis ;
  - 2 points : sur délai de transmission de documents ;

Le mémoire technique et organisationnel remis par l'entrepreneur détaille au minimum les points suivants :

- ◆ organisation et moyens mis en place pour l'analyse des risques, le respect du planning et phasage de l'intervention :
  - ➔ pour une intervention « classique » de type intérieur (dépose de revêtement de sol, faïence) ; voir en annexe, exemple N°1 de bon de commande ;
  - ➔ pour une intervention de type extérieur (dépose de toiture, analyse des risques, mise en sûreté/sécurité et protections) ; voir en annexe, exemple N°2 de bon de commande ;
- ◆ moyens mis en œuvre (humains et matériels dédiés aux chantiers), mode opératoire de démolition, propositions de solutions de continuité de fonctionnement du site et pour le respect des règles de sécurité dans le cas d'intervention en site occupé ou logement contigu à des locaux occupés ou chantier à proximité de publics (éléments nécessaires au chargé de projet pour établir un plan de prévention ou mettre en place une CSPS) ;
- ◆ fiches techniques des matériels et matériaux proposés pour validation par le chargé de projet ;
- ◆ mode de gestion et d'élimination des déchets (tri, valorisation, stockage et proposition de circuits courts), solutions de chantiers exemplaires selon les deux exemples de chantiers type en annexes ;
- ◆ tout élément nécessaire pour justifier l'offre en matière réglementaire, technique et organisationnelle.

**ATTENTION:** pendant toute la durée de l'accord-cadre et à tout moment de l'année, périodes de congés comprises, le titulaire ne peut en aucun cas se soustraire à ses obligations en prétextant de l'absence ou de l'insuffisance de moyens. Par ailleurs, la période de forte affluence sur les îles (mai à septembre) devra être, dans la mesure du possible et outre lors d'urgence, libérée des travaux, zones chantier, bennes et autres stockages et hormis les protections éventuelles de type bâche sur toiture déposée ou barriérage jugé nécessaire.

## Conditions de dépôt des offres

Date et heure limites de réception des offres : 05/09/2019 à 12:00 h

### Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement

Les dossiers seront déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

### Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé **IMPÉRATIVEMENT** l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Sa réception se fera avant le **05/09/2019 à 12:00 h**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB...). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Adresse pour l'envoi de la copie de sauvegarde : Danielle Forestier, cellule marchés, 181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220, 83406 Hyères Cedex.

## Dispositions diverses

### Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec les deux (2) meilleures offres. Cependant le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courriel. La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

### Modification en cours d'exécution

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications, de compléments au marché initial, quelque soit le montant, en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon l'art. R2194-1.

Clauses de réexamen – champs d'application et nature des modifications ou options envisageables :

- prestations supplémentaires, travaux complémentaires,
- tous travaux/toutes fournitures non prévus
- augmentation/réduction du montant maximum annuel sans modification du montant maximum global pour 5 ans
- variation de prix
- sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues, etc...

L'intégration de ces modifications se fera par voie d'avenant.

### Avenant – décision de poursuivre

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une décision de poursuivre.

### Possibilité de déroger au principe d'exclusivité

Le Pouvoir adjudicateur pourra faire appel à un autre prestataire que le titulaire du présent marché en cas d'impossibilité pour celui-ci de répondre à la demande dans les délais actés.

## Variantes & options

La consultation n'est pas ouverte aux variantes.

Il n'y a pas d'option.

## Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en

ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)